

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 414

Artikel: Cartel romand d'hygiène sociale et morale

Autor: V.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261274>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Parmi les sujets traités par les élèves, dans des exercices pratiques de discussion, de présidence, de secrétariat, de comptes-rendus, il faut citer: *Les devoirs de la femme comme consommatrice; Ce que les femmes peuvent faire dans l'hygiène du vêtement, de l'habitation et de l'alimentation; L'attitude de la jeunesse envers le féminisme; La maîtrise personnelle de l'éducateur; La femme voyageuse de commerce; L'attitude de la féministe dans la vie publique; Le droit pour la femme mariée d'avoir une profession rémunérée.*

On a donc travaillé ferme, beaucoup parlé, beaucoup écouté, et cela dans les trois langues.

L'après-midi, le temps toujours propice permit de ravissantes excursions au Monte-Bré, à Gandria, à Morcote. Sous l'égide de Mme Volonteri (Lugano), qui se dépensa sans compter pendant toute la durée du cours, les participantes purent visiter le *Nido d'Infanzia* de Lugano, et l'hospice pour enfants débiles de Sorengo, institutions qui font honneur au Tessin et aux Tessiniens.

Cette semaine de labeur en commun, de joissances partagées, fit éclore des amitiés, en renforça d'anciennes. Il faut aussi se féliciter de cette prise de contact avec nos Confédérées méridionales, avec des femmes intéressées par les mêmes problèmes et tendant aux mêmes aspirations.

M. KAMMACHER.

Le droit au travail de la femme mariée

Une lettre à M. Musy

Vevey et Lausanne, le 3 octobre 1933.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Les Associations féminines soussignées suivent avec un vif intérêt toutes les questions se rapportant au travail professionnel de la femme. C'est pourquoi nous avons étudié attentivement le « postulat » de M. le conseiller national Schmid-Ruedin (N° 59 des objets en discussion à la session d'automne de l'Assemblée fédérale) et nous nous permettons de vous exposer notre opinion, en vous priant de bien vouloir en tenir compte lors de votre réponse au dit postulat.

Sous le chiffre 1 de ce postulat, il est demandé que les dispositions concernant les contrats de travail des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération soient changées ou complétées, afin que des époux ne puissent être employés en même temps dans l'Administration fédérale.

D'après un entretien que nous avons eu avec M. le conseiller national Schmid-Ruedin, ces nouvelles dispositions ne doivent nullement restreindre le travail de la femme; au contraire, M. Schmid se rallie aux déclarations de l'Association suisse des commerçants, d'après lesquelles cette Association repousse absolument toute restriction apportée au travail de la femme. Nous sommes heureuses de cette déclaration, et espérons vivement que le postulat Schmid ne portera pas involontairement atteinte à la situation de la femme au service de la Confédération. Nous déplorons grandement qu'il amenât à exclure de l'Administration fédérale toute fonctionnaire mariée, sans tenir compte ni de ses capacités, ni de ses obligations de famille. La rédaction actuelle de l'article 55 de la loi fédérale sur les contrats de travail du 30 juin 1927¹, qui est déjà peu favorable à la situation des femmes au service de la Confédération, suffit certainement pour éviter, dans le sens du postulat, les « doubles salaires » peu désirables. C'est pourquoi il n'est, à notre avis, pas nécessaire de prendre à cause de la crise, de nouvelles décisions contrairement au droit de la femme.

La demande formulée par le postulat Schmid s'explique d'autant moins que le nombre des fonctionnaires mariées au service de la Confédération n'est guère important, car il n'y a que fort peu, ou même point, de femmes mariées dans les hautes classes de traitement. Et nous ne croyons pas que l'on fasse une opposition quelconque au travail des petites fonctionnaires ou employées, telles que les garde-barrières des C. F. F., même si elles sont mariées.

Nous vous remercions donc notre prière de ne pas donner suite au chiffre 1 du postulat Schmid et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller Fédéral à notre considération la plus distinguée.

Pour l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses:
La présidente: A. de MONTET.
Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin:
La Présidente: A. LEUCH.

¹ Texte de cet article 55:

Les raisons majeures pour la transformation ou la résiliation du contrat de travail sont: l'incapacité, la faillite, des garanties sans valeur, la perte des capacités nécessaires à la nomination, un changement de situation, ainsi que toutes conditions nouvelles ne permettant plus aux autorités de continuer le contrat de travail en bonne foi et confiance. Le mariage peut être considéré comme une raison majeure pour une femme fonctionnaire.

A travers les Expositions

Mlle S. Giaque

Mlle S. Giaque expose, à Lausanne, dans son atelier de Mon-Repos, des gravures, des huiles, des dessins, des eaux-fortes, et aussi de ces précieuses enluminures à la gouache qui ont fait sa réputation. Mais l'artiste ne veut plus qu'on en parle; elle estime que c'est une page tournée dans sa vie, et soumet au public des huiles qui sont fort intéressantes, d'un sentiment très juste, d'une grande distinction et d'un goût parfait. Une poésie intense et cependant discrète illumine ses paysages, ses natures-mortes, comme ce *Bord du Lac*, ce *Paysage français*, ce *Peloton jaune*, à l'accent si net.

Dans ce grand parc tranquille, touché par l'automne, l'atelier de Mlle Giaque, si heureusement habité, laisse une impression de paix et d'harmonie.

S. B.

Cartel romand d'hygiène sociale et morale

La XXXI^{ème} assemblée semestrielle a eu lieu à Lausanne le 5 octobre dernier, sous la présidence du Dr Revilliod (Genève). Une cinquantaine de délégués, de membres des Commissions et d'invités y prirent part. Le rapport d'activité et le budget de 1934 furent approuvés. Budget de crise: malgré les réductions apportées depuis 1931 (14 %), il prévoit un déficit de 2700 fr. En dépit de ces perspectives un peu angoissantes, le Cartel va de l'avant, continuant sa tâche tant qu'il pourra l'accomplir. Il fera cet hiver une campagne d'hygiène dentaire, et l'an prochain, il s'intéressera à la rationalisation du travail ménager.

Le Comité a été réélu: les Drs Revilliod (président), Chable (vice-président), Mariette Schaezel (trésorière) continueront à former le Bureau avec le secrétaire général (M. Veillard); Mlle Hahn (La Tour) et M. Auroi, pasteur (Reconvilier) compléteront le Comité. Ont été nommés suppléants: le Dr Francken (Begnins), M. Primault, directeur d'Ecole (Le Locle), et M. Reusser, avocat des mineurs (Moutier). L'Assemblée a renouvelé aussi pour trois ans le mandat des Commissions suivantes: Cinémas populaires, Etudes alimentaires, Moût et cidre doux. Elle a ratifié la création d'une Commission d'hygiène dentaire. Un vœu a été voté concernant le projet d'impôt fédéral sur les boissons, qui risque d'être plus favorable aux boissons alcooliques qu'à celles sans alcool!

Comme de coutume, l'après-midi fut consacré à la principale question dont le Cartel va s'occuper: *l'hygiène dentaire*. Le Dr Aguet, médecin dentiste (Vevey), président de la nouvelle Commission d'hygiène dentaire, justifia la campagne entreprise: la carie dentaire étant la maladie sociale la plus répandue chez nous. Elle cède, cependant, devant une lutte méthodique. Le Dr Boitel médecin et médecin-dentiste (Vevey), parla du rôle de l'alimentation dans la prophylaxie dentaire. Enfin, le Dr Brémont, médecin à Chéseres, fit part d'une très intéressante expérience d'hygiène dentaire scolaire faite à Villars-Chéseres, qui prouve que, même dans des régions rurales, cette prophylaxie peut être instituée.

Le plan de la campagne entreprise par le Cartel comprend: 1^o une propagande intensive par les conférences, la radio, les imprimés, la presse; 2^o une action dans les petites villes et les campagnes en faveur de la création de services dentaires scolaires; 3^o des démarches auprès des établissements pour qu'ils fassent bénéficier leurs pensionnaires des bienfaits de l'hygiène dentaire; 4^o l'enrôlement des infirmières visiteuses dans la campagne d'hygiène dentaire.

Pour réaliser ce dernier point du programme, un cours a eu lieu le 20 octobre, à Lausanne, qui a réuni environ 80 infirmières visiteuses provenant de diverses régions de la Suisse romande.

V.

Correspondance

A propos d'enseignement ménager

Dans le très intéressant article de Mme Gagnebin sur l'Alliance à Lucerne¹, nous relevons cette phrase: « Est-il vraiment souhaitable de rendre l'apprentissage ménager obligatoire, alors que déjà nos programmes sont si chargés ? »

Certes, si cet apprentissage doit se faire au cours des années scolaires, cela paraît difficile; mais c'est que, justement, plus on réfléchit à la question, et plus il apparaît que l'âge scolaire ne s'y prête pas. En effet, pour que cet autre enseignement soit utile, ce n'est pas avant, mais après 16 ans, qu'il doit être fait. *Primo*, avant 16 ans les fillettes sont trop jeunes pour s'intéresser vraiment, soit à la partie pratique du ménage, soit à tout cet ensemble de notions intellectuelles, éthiques, psychologiques, etc., que Mmes Kägi et Gagnebin distinguent à juste titre de la techni-

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.



Réunion du Comité Central.

La séance d'automne du Comité Central, tenue à Berne le 21 octobre, avec le concours de tous les membres du Comité sauf deux, a été surtout consacrée à des questions d'ordre intérieur, et à la propagande. Sur ce dernier point, des rapports ont été présentés sur le Cours de Vacances qui venait d'avoir lieu à Lugano, et sur les résultats de cette première prise de contact sur le terrain féministe avec les femmes de la Suisse méridionale. Le Comité a, d'autre part, étudié diverses suggestions formulées par des Sections, et examiné de quelle façon utile à la propagande suffragiste il pourrait célébrer en 1934 le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'A.S.S.F.

La présidente, Mme Leuch, a ensuite mis le Comité au courant des démarches faites par elle dans le courant de l'été et de l'automne auprès des autorités fédérales, relativement au droit au travail des femmes mariées fonctionnaires de la Confédération, à l'impôt sur les boissons non alcooliques, au trafic privé des armes — toutes pétitions dont le texte a été publié ou résumé dans nos colonnes, de même que celui de la résolution en faveur du Désarmement, que les Sections de l'A.S.S.F. ont été invitées à envoyer au Groupe consultatif international pour le désarmement, organisateur de la manifestation du 15 octobre à Genève. Enfin, la défense de la démocratie, sujet à l'ordre du jour partout en ce moment, a également longtemps occupé les débats du Comité Central.

E. Gd.

Cours pratiques d'élocution et de discussion.

Les deux Associations suffragistes voisines de Genève et de Lausanne viennent de prendre en même temps l'initiative de donner à nouveau de ces cours pratiques de discussion, qui remportent toujours tant de succès aux Cours de Vacances, et dont le but est de permettre aux femmes appelées à participer à la vie d'une Association à apprendre à s'exprimer de façon claire et précise, à savoir grouper les arguments en faveur des idées qu'elles tiennent à défendre, et à discuter avec méthode et courtoisie. Ces Cours peuvent fournir également à tour de rôle aux participantes l'occasion d'apprendre à présider une séance selon les règles établies, à rédiger un procès-verbal ou un compte-rendu,

à voter une résolution, etc., etc. Il n'est pas besoin d'être suffragiste pour se rendre compte de l'utilité de pareils exercices, tant de femmes ne réussissent souvent pas, faute de pratique simplement, et malgré la meilleure volonté du monde, à mener rapidement à bien une séance, ou même à expliquer nettement ce qui leur tient à cœur; aussi peut-on prédire que, dans les deux villes, ils rencontreront un plein succès.

Le cours de Lausanne aura lieu au Lyceum, en quatre séances fixées au mercredi, à 20 h. 15, les 8, 15, 22, 29 novembre, les sujets traités étant les suivants: *Le droit au travail de la femme mariée; Les élections communales; Les grands et les petits magasins; Les partis politiques*. Ces séances sont gratuites.

A Genève, ce Cours s'étendra sur un beaucoup plus long espace de temps: douze leçons, avec interruption au moment des fêtes de fin d'année. Les séances seront dirigées alternativement par des personnalités féministes connues, suivant l'horaire ci-après:

Lundi 13 novembre, 20 h. 30: Mlle Gourd.
» 20 » » »
» 27 » » » Mme Leuch.
» 4 décembre » » »
» 15 janvier » » » Mlle Quinche, avoc.
» 22 » » »
» 29 » » » Mme Leuch.
» 5 février » » » Mlle Quinche.
» 12 » 17 h. Mme Schreiber-Favre, avocate.

» 19 » » »
» 26 » » »
Lundi 5 mars, 20 h. 30: Soirée familière de clôture présidée par Mlle Gourd.

Ces cours aura lieu au local de l'Association, 22, rue Et-Dumont, et le prix en a été fixé comme suit: les 12 séances: 6 fr.; 6 séances: 4 fr.; 1 séance: 1 fr.

La liste des questions en discussion n'a pas été définitivement fixée d'avance, pour laisser aux participantes le choix d'introduire celles qui leur conviendraient le mieux, mais nous pouvons dès maintenant indiquer que celles-ci leur seront proposées: *Le travail de la femme mariée; Pour et contre le suffrage féminin; Les responsabilités de l'acheteuse; Les responsabilités de la femme vis-à-vis de la paix; Les femmes et l'anticalcoisme; Faut-il introduire un service civil féminin?* etc., etc.

Ajoutons enfin que l'un et l'autre Cours sont ouverts, non seulement aux membres des Associations, mais à toutes les personnes qu'ils intéressent et qui sont cordialement invitées.

H. Z.

Les « Fourmis de Suisse ».
La Société des Fourmis de Suisse, dont Mlle Bl. Hentsch, à Genève, est la présidente, a célébré cette année le 40^{ème} anniversaire de sa fondation. Pendant ces 40 années, le budget n'a jamais été en déficit, et l'Association, à l'inverse de beaucoup d'autres, est en progrès quant au nombre de ses membres et des travaux confectionnés annuellement.

L.-H. P.

Carnet de la Quinzaine

Lundi 6 novembre:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle (Thé suffragiste): *Une question à l'ordre du jour: la Corporation*. Exposés contradictoires par MM. Julien Lescage, avocat, et Ch. Rossetel, député, conseiller national.

Mercredi 8 novembre:

LAUSANNE: Association lausannoise pour le Suffrage féminin, Lycéum, 2^e bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 15: Première séance de discussion (voir plus haut): *Le droit de la femme au travail (travail de la femme mariée, double gain, égalité des salaires)*.

Lundi 13 novembre:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Première séance du Cours pratique de discussion et d'élocution, sous la direction de Mlle Gourd (voir plus haut).

Mercredi 15 novembre:

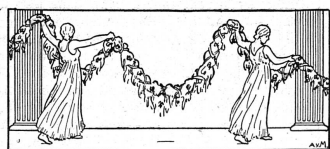
GENÈVE: Association féminine d'éducation nationale, Salle Centrale, 1^{er} étage, 17 h.: *Le contrôle des denrées alimentaires*, par M. Valencien, chimiste cantonal.

LAUSANNE: Association lausannoise pour le Suffrage féminin, Lycéum Club, 2 bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 15: Deuxième séance de discussion (voir plus haut): *Les élections communales*. Exercices pratiques.

Samedi 18 novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 17 h.: Assemblée générale d'automne. Rapports divers. *La femme musulmane*, causerie avec projections lumineuses par Mme Vischer-Alioth (Bâle).

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER



A travers les Sociétés

Une inauguration.

La Section de Lausanne du Club suisse de Femmes alpinistes, suivant l'exemple de nombreuses autres sections de cette importante association, a inauguré, le 1^{er} octobre, près de Châtel-Saint-Denis, le chalet qu'elle vient d'y édifier. Nous soulignons le fait, puisqu'il est entendu que les femmes ne savent « ni créer, ni organiser, ni durer ».

S. B.

La Commission suisse pour le service domestique...

organisera pendant le courant de cet hiver un certain nombre de cours, dont les trois premiers auront lieu à Herzogenbuchsee (22-23-24 no-